



## Informations générales importantes

S'inscrire à l'académie en musique, en danse ou en arts parlés, veut dire s'inscrire dans un enseignement non- obligatoire mais qui est régi par un décret, la Communauté Française, des enseignants reconnus et diplômés, des évaluations, des obligations de présences....

- Je m'engage pour une année scolaire
- Je ne suis pas dans une garderie « animée » ou un atelier culturel mais dans des cours officiels
- Je respecte les horaires de cours quel que soit l'âge
- Je dois avoir 70°/° de présence dans chacun des cours, je préviens mon professeur ou le secrétariat de mes absences
- Je peux justifier des absences pour des raisons valables ou médicales ; je remplis un mot d'excuse (libre ou disponible près du secrétariat) et je le rends au professeur le plus rapidement possible
- Je me mets au courant des dates de spectacles, je participe aux activités, spectacles de l'académie (les dates sont reprises à l'arrière des journaux de classe, sur les cartes d'inscriptions, des informations sont délivrées durant l'année...)
- Qd je suis un cours complémentaire, il est aussi important et indispensable que mon cours principal
- Je dois **fournir un travail à domicile** pour pouvoir progresser dans mes cours tout au long de l'année

L'équipe pédagogique